AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2025 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le Règlement numéro 387-2025 relatif au traitement des élus municipaux.

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025, et certaines modalités, comme le remboursement de dépenses.

Ce règlement est disponible à mon bureau situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 25 juin 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier